

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUËCH

ARRIVEE

18 AVR. 2011

Bureau du Courrier N°1

Séance du : 11 avril 2011
Convocation du : 1^{er} avril 2011

Objet : Maison des Services au Public/ Relais Services Publics. Demande de subvention FEADER.

L'an deux mille onze, le onze avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice Chautant

Etaient présents : Membres titulaires : R. Fournel, F. Reynaud, M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, M. Mescle, G. Lesbros, JM. Bermond, R. Basset, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, F. Regord, B. Faure, P. Aubin
Membres suppléants : Sandrine Arnaud-Salgado, Marc Rosenstiel

Excusés : Jean-Louis Pelloux, Claudette Mezière,
Guy Jullien remplacé, Martine Barbet remplacée

Le Vice-Président chargé des services aux habitants, Jean-Louis Pelloux, informe des démarches entreprises pour obtenir des cofinancements au budget de fonctionnement de la Maison des Services au Public/ Relais Services Publics de Veynes.

Il propose de solliciter le FEADER, dans le cadre de l'axe 3, « Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale », précisément sur le volet accueil du public, selon le plan de financement suivant pour l'année 2011 :


Dépenses =	21 000 €
Recettes = FEADER	9 750 €
FNADT	7 500 €
PRIVE	750 €
Autofinancement	3 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus, charge le Président des démarches administratives correspondantes.

votants : 20
pour : 20
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel Mescle'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX BIÈCH' and 'LE 14 MARS 1994' at the bottom.

Michel Mescle

Transmis en préfecture le :
14 avril 2011

Affiché le :
27 avril 2011